

# MAISON DE L'HABITAT

13 Décembre 2011

1

## P L U ET ENERGIE

DEVÈS CLAUDE  
PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ  
D'Auvergne  
AVOCAT SPÉCIALISTE EN DROIT PUBLIC ET EN DROIT DE  
L'URBANISME

La préoccupation environnementale relève-t-elle du droit de la construction ou du droit de l'urbanisme, voire du droit de l'environnement ?

La performance énergétique à la fois dans le Code de la construction et le Code de l'urbanisme (L. 110 du Code de l'Urbanisme).

## I.1. L'EMERGENCE DE L'ENERGIE DANS LES P.L.U

3

**La loi du 12 juillet 2010 ou comment le Grenelle II envisage de lutter pour la performance énergétique.**

- Les mesures énergiphobes,
- Les mesures d'incitation,
- Les mesures de renforcement de la performance énergétique.

## I. 2. LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES P.L.U.

4

### - Le cas de l'éolien :

- La création des zones de développement de l'éolien,
- Les schémas régionaux éoliens,
- Eoliens et loi Montagne.

### - Le cas du photovoltaïque:

- Où l'implanter ?

## II. 1. LES LIMITES SOULEVEES PAR LA PRISE EN COMPTE DE L'ENERGIE.

5

- **Les restrictions** résultant de la loi elle-même, restriction géographique, restriction matérielle,
- **Les difficultés** de l'articulation du P.L.U avec les normes et documents d'urbanisme de valeur supérieure.
  - Les schémas régionaux au climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE),
  - Les plans climat énergie territoriaux (PCET),
  - L'effacement des directives territoriales d'aménagement et du développement durable (DTADD),
  - Le rôle accru du SCOT.

## II. 2. LES LIMITES SOULEVEES PAR LA PRISE EN COMPTE DE L'ENERGIE

6

- Réunification du droit de la construction et du droit de l'urbanisme ?
- Le rôle des acteurs locaux : Entre marteau et enclume.